



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



24080353

ile,

Déposé / Reçu le

17 MAI 2024

**au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles**

N° d'entreprise : **0413 228 908**

Nom

(en entier) : **BEMO HOLDING**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société anonyme**

Adresse complète du siège : **Avenue Louise 120 - 1050 Ixelles**

Objet de l'acte : Nomination - Démission

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale en date du 26 Janvier 2024.

Le président rappelle l'ordre du jour et que la présente assemblée est réunie afin de débattre sur :

- Nomination d'un nouveau Conseil d'Administration ;
- Délégation de pouvoirs;
- Divers:

Les actionnaires de la société BEMO Holding prennent acte du souhait de mettre fin à leur mandat d'administrateur avant échéance en date du 23/02/2023, de Messieurs Claude Zimmer, Naji Rabbath et Selim Edde. Leurs mandats devaient initialement s'achever lors de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2025 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2024.

A l'issue des délibérations relatives à la nomination de 3 nouveaux administrateurs en remplacement des 3 sortants, les actionnaires de la société prennent la résolution suivante :

RESOLUTION

Les actionnaires de la société BEMO Holding décident de fixer, comme auparavant, à 4 le nombre d'administrateurs de la société afin de se conformer aux statuts et au Code des Sociétés et des Associations belge, et décident de nommer aux fonctions d'administrateur les personnes suivantes :

- M. Mansour HAJJAR
- M. Riad OBEGI
- OBEGI Group SA

La durée des mandats des administrateurs nommés est fixé à 3 ans. Les mandats commenceront à courir dès ce jour pour se terminer au jour de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2027 pour statuer sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2026.

Monsieur Roy FARAJ demeure administrateur, la durée son mandat est alignée sur celle des nouveaux administrateurs. Son mandat s'achèvera lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2027 pour statuer sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2026.

Les fonctions d'administrateurs seront comme par le passé exercées à titre gratuit, et ce, avec l'accord de chacun des administrateurs.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 28/05/2024 - Annexes du Moniteur belge

Réservé
au
Moniteur
belge

Le nouveau Conseil d'Administration de BEMO Holding est donc composé de :

- M. Roy FÀRAJ
- M. Mansour HAJJAR
- M. Ried OBEGI
- OBEGI Group SA

Le mandat est octroyé, par acte de procuration distinct, à Tax Consult Accountancy & Advisory SRL (BE 0740.763.561) représentée par Madame Marie-Lise SWINNE, Chaussée de La Hulpe 178 5ème étage, boîte 5 à 1170 Watermael-Boitsfort, avec pouvoir de délégation, pour procéder à la publication de cette décision au Moniteur Belge ainsi que la mise à jour des données de la société à la B.C.E.

Tax Consult Accountancy and Advisory SRL
représentée par Marie-Lise SWINNE
Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 28/05/2024 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes
ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).